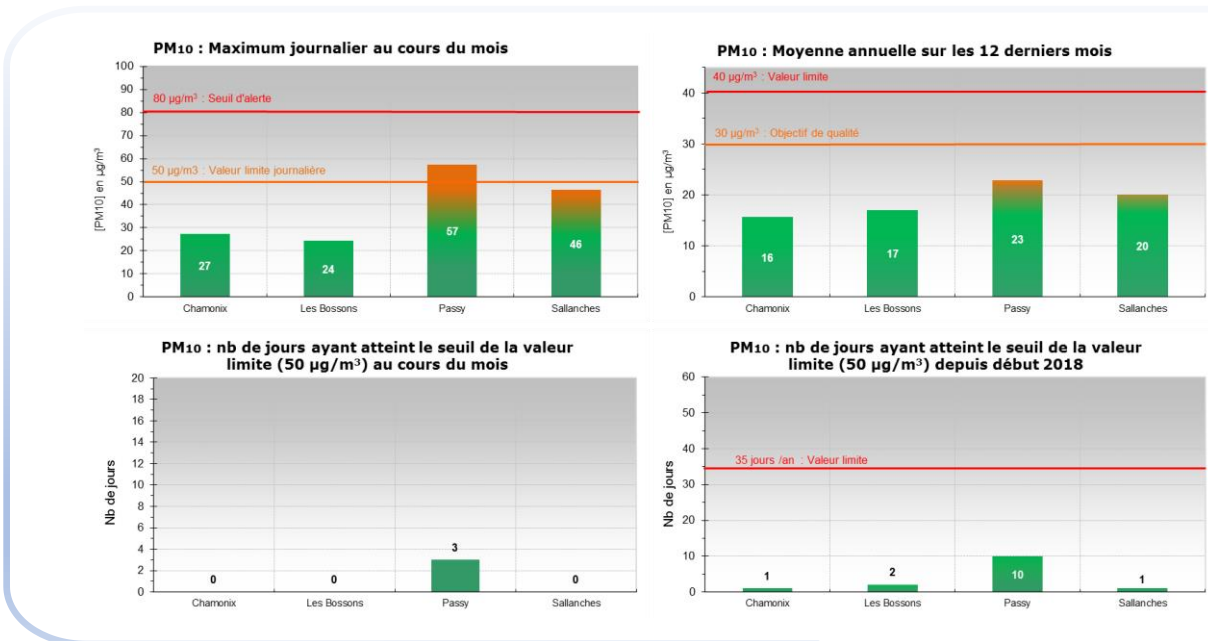


➤ Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Le début du mois de novembre a été globalement favorable à la qualité de l'air sous l'effet de températures supérieures aux normales et de fréquents épisodes pluvieux. Cependant elle a été dégradée à la fin du mois par la baisse des températures et l'arrivée des premiers pics de froid.

Particules en suspension (PM10)

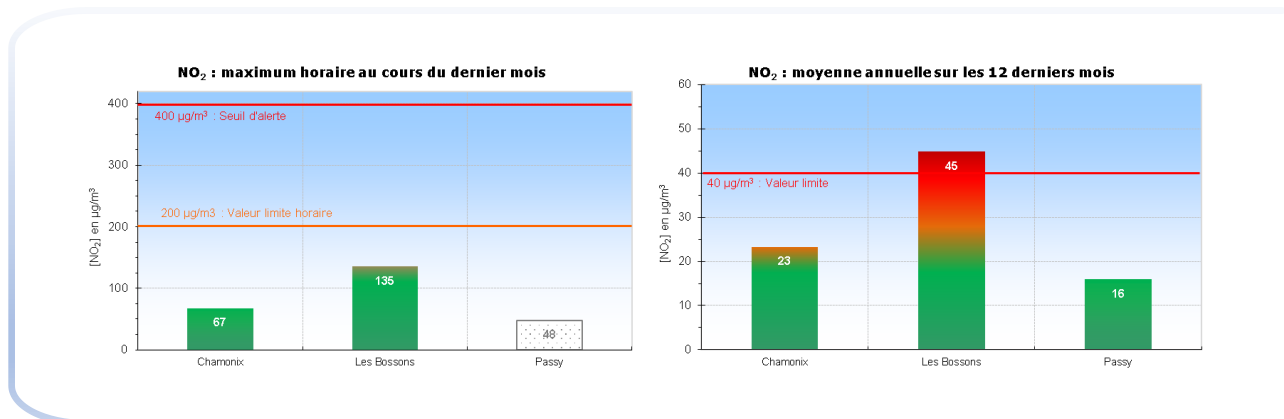


Concernant les **particules PM10**, la situation évolue lentement sous l'effet de conditions météorologiques moins favorable à la dispersion des particules et à l'augmentation des émissions liées aux besoins de chauffage.

L'exposition « aigue » a été ponctuellement affectée au cours du mois de novembre principalement sur la zone la plus sensible, la basse vallée de l'Arve. On notera un maxima journalier dépassant la valeur limite sur le site de Passy et légèrement inférieure sur le site de Sallache (fixé à 50 µg/m³ en moyenne journalière, la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). De ce fait, la vigilance pollution a été activée les 22 et 23 novembre sur la zone de la vallée de l'Arve. A l'origine, les conditions météorologiques défavorables à la dispersion des particules émises notamment par le chauffage et le trafic routier. A contrario, la situation évolue peu sur les sites de Chamonix et Les Bossons.

L'exposition « chronique » aux particules (moyenne sur les 12 derniers mois) reste cependant stable et inférieure à la valeur limite et à l'objectif qualité en moyenne annuelle pour tous les sites.

Dioxyde d'azote (NO₂)



Pour le **dioxyde d'azote**, l'exposition « **aiguë** » reste plutôt stable par rapport au mois précédent. L'évolution du maximum horaire est modéré et toujours inférieur à la limite horaire (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an).

Concernant l'exposition « **chronique** », la station en proximité des axes de circulation ('Les Bossons') reste encore la plus exposée au dioxyde d'azote. Les niveaux moyens sur les 12 derniers mois dépassent toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ à ne pas dépasser en moyenne sur l'année).

Nb : La statistique 'maxima horaire' du site de Passy est indicative, car la couverture des données de novembre est inférieure à l'objectif qualité.

66

Liens pratiques

Déplacement de la station fixe « Aiguille du Midi »

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/fiche-etude/deplacement-de-la-station-fixe-aiguille-du-midi>

Episode de pollution du 22 et 23 novembre 2018

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions/historique>

Pour nous contacter

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes – Observatoire de la Qualité de l'air
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

99